

L'APPEL DU

p.2

Rythmes

Unitaires le 29 janvier,
pour ne pas enterrer la lutte



Rentrée 2014

Des dotations insuffisantes

p.4

Encart

Education prioritaire

Analyses des annonces

L'Institut du 94 -
supplément n° 2 - Appel du Sud n° 95 -
pour les écoles du Val-de-Marne

L'institut du

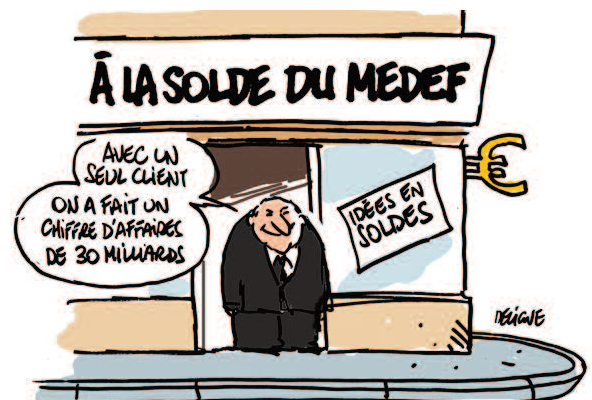
94

p.3

Réforme des métiers

Les projets ministériels ne sont pas acceptables : ils ne répondent pas aux besoins de l'école et des personnels. Les droits des personnels, leurs conditions de vie et de travail doivent être profondément améliorés.

Nous appelons les personnels à se réunir pour prendre connaissance des projets ministériels, en débattre, organiser l'action.



Intersyndicale et rythmes scolaires

Pour ne pas enterrer la lutte, c'est de mobilisations dont nous avons besoin

SUD éducation est attaché à l'unité d'action intersyndicale lorsqu'elle permet de favoriser l'unité d'action des personnels. Mais encore faut-il que l'unité d'action intersyndicale soit bien une unité pour l'action. Nous espérons que le blocage au niveau national fin 2013 est provisoire, et qu'il ne signifie pas une volonté d'enterrer le mouvement revendicatif, entérinant ainsi la défaite sur les rythmes scolaires qui est aujourd'hui la question sur laquelle le rapport de force se joue entre le ministère et les personnels.

Le 6 janvier, la DASEN s'est adressée aux Maires du département pour leur demander d'élaborer des projets d'organisation du temps scolaire pour mettre en place le décret, projet à transmettre pour le 31 janvier. Le même jour, elle s'est adressée aux enseignants pour les inciter à réunir des conseils d'école pour lui faire des propositions de mise en oeuvre du décret, en particulier dans les communes dans lesquelles les Maires refusent de transmettre des projets.

Unitaires le 29 janvier

■ Les organisations syndicales du département SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD éducation et CGT Educ'action, exigent ensemble la suspension immédiate du décret sur les rythmes et appellent à un rassemblement unitaire le 29 janvier pour demander à la DASEN de renoncer à son calendrier et de surseoir à toute application du décret à la rentrée dans les écoles du département.

■ Une délégation de nos organisations syndicales sera reçue par la DASEN à 9h30 et rendra compte devant le rassemblement de ses réponses.

Plusieurs remarques s'imposent :

- Aucune étude scientifique n'a pu établir le lien entre réussite scolaire et rythmes scolaires.

- Il y a une forte corrélation entre les écarts de réussite scolaire et les « écarts sociaux ». Est-ce qu'une « réforme » dont le financement des activités périscolaires repose sur les communes est de nature à réduire les inégalités sociales ? Chacun sait qu'en plus des inégalités sociales s'ajoutent les inégalités territoriales.

Mme la DASEN omet de parler des risques liés la territorialisation de l'école. Les projets éducatifs territoriaux peuvent permettre aux maires de s'ingérer dans les choix pédagogiques des équipes.

Même si la journée scolaire peut être parfois un peu raccourcie, la journée de l'enfant risque d'être elle plus longue et surtout beaucoup plus destructurante : rythmes scolaires variables d'un jour à l'autre, confusion entre le scolaire et le périscolaire etc. Le temps scolaire n'est-il pas d'abord un problème de contenu, de conditions des apprentissages, de formation des enseignants etc. ?

Dans cette sollicitation aux conseils d'écoles, quel rôle veut-on faire jouer aux directrices et directeurs ? Etre les « chevilles ouvrières » d'une contre-réforme rejetée par une large majorité des enseignants, des parents d'élèves et des personnels territoriaux ?

Alors oui, une mobilisation intense et collective en faveur d'un système éducatif public, égalitaire et démocratique est nécessaire.

Pour saisir collectivement cette chance de transformer l'école, il faut parler des choses sérieuses :

- Abaisser les effectifs par classes (15 maxi en toute petite section, 18 maxi en ZEP et 24 maxi en zone « banale »).

- Rétablir tous les postes RASED supprimés, et créer tous les postes nécessaires.

- 5 maîtres pour 4 classes.

- Classement Education Prioritaire pour les écoles situées en quartiers populaires.

- Créer des postes d'assistantes sociales, d'infirmières et de médecins scolaires.

- Refonte des programmes.

- Relancer une vraie formation initiale et continue.

5 décembre : 4^e jour de grève et....

Après les grèves importantes de la mi-novembre et du 5 décembre, pour SUD éducation il fallait donner des perspectives à la lutte contre la réforme Peillon des rythmes scolaires et pour une autre réforme pour l'école publique.

Le 18, l'intersyndicale a cependant accouché, au terme de deux réunions, d'un texte en retrait, d'où toute perspective concrète de mobilisation a été évacuée – même une demande d'audience au ministre n'a pu faire objet d'un consensus : la voie est libre pour les élections municipales... La fédération SUD Education, dans ces conditions, s'est résolue à ne pas signer ce qui ressemble à un acte de décès.

Nous ne renonçons pas : nous continuerons à nous battre, contre la territorialisation, pour construire une unité qui soit celle de la lutte et de la victoire, pas celle de la renonciation. Cette unité que nous avons réalisée nationalement dans l'interfédérale avec la CGT et FO, nous la construisons souvent

aussi au niveau local avec les camarades du SNUIPP.

Ce sont les personnels qui ont été à l'initiative de la lutte en janvier 2013, en apostrophant les syndicats dans les salles des maîtres ; ce sont les personnels en grève d'Aubervilliers, avec leur intersyndicale locale unie, qui ont relancé la lutte à la rentrée 2013, ce qui a eu pour conséquence de réanimer l'interfédérale ; seules les luttes locales des personnels (soutenues par des intersyndicales locales) pourront maintenant remettre l'intersyndicale nationale sur les rails de la victoire.

La fédération SUD éducation apporte son soutien à toutes les mobilisations locales dans l'unité syndicale et appelle les personnels à faire converger les initiatives afin de reconstruire un mouvement national pour gagner !



Réforme des métiers, statuts... :

Vincent Peillon a rendu publiques le jeudi 12 décembre ses premières décisions sur la réforme des métiers de l'éducation : professeur-e-s des écoles, directeurs et directrices d'écoles, RASED, conseillers pédagogiques, formateurs du 1er et 2nd degré, enseignant-es du 2nd degré. Au final, des décisions qui s'inscrivent dans la continuité d'un budget d'austérité et d'économie. Pour SUD éducation, des évolutions de nos métiers sont nécessaires, mais ce constat ne doit pas être le cheval de Troie de la remise en cause des garanties statutaires.

Groupe de travail «direction d'écoles» :

Sans prendre le risque de ressusciter la grande grève victorieuse de 1987 en annonçant la création d'un corps statutaire spécifique, le groupe de travail « direction d'école » vise explicitement à instaurer un métier distinct de celui d'enseignant-e, avec pour fonctions le « pilotage pédagogique » des équipes et l'exercice d'une « véritable responsabilité », et une gestion de carrière sur le modèle de l'administration civile (compétences spécifiques, protocoles d'inspection et d'affectation particuliers, ouverture d'un échelon contingenté supérieur à la hors-classe, etc...). « Chevilles ouvrières » de la mise en place de la réforme des rythmes de l'aveu même du ministère, elles et ils bénéficieraient de décharges d'APC qui retomberaient à la charge de leurs col-

lègues, et de formations académiques spécifiques occasionnant des absences dont on peut douter qu'elles seront remplacées vu les sous-effectifs actuels.

Le terme de « pilotage pédagogique » dit clairement que les enseignant-e-s seraient placé-e-s dans une position de subordination par rapport à leur direction, première étape pour une hiérarchisation accrue. SUD éducation dénonce cette remise en cause de la liberté pédagogique et les barrières supplémentaires qu'elle implique sur la pratique de pédagogies alternatives. Pire, la définition des missions de la direction d'école empêche intrinsèquement la possibilité d'une direction coopérative et collégiale des écoles.

Accès au GRAF (Grade à accès fon-

ctionnel) par la création d'un nouveau grade dans celui de professeur des écoles. L'accès au GRAF se fait par désignation de la hiérarchie et correspond à un échelon contingenté et une rémunération équivalente à un échelon supérieur à celui de la hors classe. Ce grade n'a pas de caractère pérenne. Les directeurs et les directrices en sortiront si ils ou elles souhaitent de nouveau enseigner. Le mode d'accès au GRAF et ces conditions d'entrée ne sont pas définis. Ce qui est certain c'est que tous les directeurs n'y auront donc pas accès puisque ce grade est contingenté.

Mobilisons-nous pour :

- la réduction du nombre d'élèves par classe;
- le rétablissement de tous les postes RASED supprimés, création de tous les postes nécessaires.
 - l'augmentation du nombre de postes aux concours et la titularisation de tous les personnels précaires,
- la réduction du temps de travail dans le cadre de maxima de service hebdomadaires diminués et contre toute annualisation,
- la compensation de la pénibilité et des tâches supplémentaires par des diminutions des services,
- l'augmentation des salaires,
- l'abrogation du service minimum

Groupe de travail «professeur des écoles» :

L'immense majorité des professeur-e-s des écoles (tous ceux et toutes celles qui sont en charge de classes « ordinaires ») est tenue en dehors des travaux. Ces chantiers sur les métiers se déroulent pourtant dans un contexte de conflit en cours au sujet de la réforme des rythmes scolaires, qui est aussi l'occasion de remettre en cause les droits des professeur-e-s des écoles, notamment via l'annualisation des services des enseignant-e-s assurant des fonctions de remplacement ou en poste fractionné.

Le ministère s'est engagé oralement à ne pas introduire d'annualisation et à maintenir des maxima de service hebdomadaire, mais il n'a pas voulu l'écrire, les premiers projets parlant uniquement d'horaire de « référence ». Aujourd'hui, il n'est plus rien écrit à ce sujet.

Groupe de travail «RASED» :

Le ministère affirme maintenir la spécificité des RASED mais les mesures annoncées font plutôt craindre une dissolution de leurs missions avec l'élargissement de leurs tâches, la redéfinition de leur zone d'intervention articulée autour de pôles et un renforcement du pouvoir des IEN sur les décisions d'intervention.

-Les maîtres E sont sédentarisés à l'échelle d'un groupe scolaire.

-Les psychologues et les maîtres G sont regroupés au sein de pôles de circonscription dont les besoins seront définis par l'IEN.

-Les missions des maîtres G sont définies comme celles d'enseignant-e-s ressources qui vont conseiller les enseignant-e-s pour la « gestion » des élèves en difficulté. L'indépendance des psychologues est remise en cause car ils et elles devront : « Aider à la décision de l'inspecteur de la circonscription » et « contribuer à la formation des enseignant-e-s en circonscription, voire dans le département. »

Conséquences :

C'en est terminé de l'indépendance des RASED et de l'existence même du

RASED puisqu'il y aura d'un côté les maîtres E sédentarisés et les Psy et les maîtres G rattachés à l'inspection.

Le travail en réseau est réduit aux 108 heures de concertation. Le travail en synergie complémentaire des trois spécialités disparaît.

Les missions de préventions et de résorptions de la difficulté scolaire sont réduites à une expertise dont la mise en œuvre incombera aux enseignant-e-s au sein de la classe.

Synthèse du CTA du 16 janvier 2014

Rentrée 2014: des dotations insuffisantes

Le rectorat met en avant que Créteil est l'académie la mieux dotée nationalement soulignant l'attention particulière du ministère pour la situation de l'académie. Mais le ministère avait-il le choix ? En effet, l'académie de Créteil représente 1/6e des hausses d'effectifs prévues au niveau national. Par ailleurs, une fois de plus, face aux constats unanimes de l'insuffisance de cette dotation, la rectrice nous a servi la même rengaine qu'au précédent CTA. Elle déplore la vision négative des syndicats face aux efforts du ministère, celle-ci alimentant selon elle une perte de confiance dans l'institution.

Mais il est difficile de se réjouir, alors que ces dotations ne sont qu'une nécessité et pas un progrès. Elles ne seront pas suffisantes pour faire face à l'augmentation démographique. Ces dotations ne prennent pas en compte les déficits qui se sont creusés avec les centaines de postes supprimés sur l'académie sous la précédente mandature. Elles ne répondent en rien à l'amélioration des conditions de travail pour les enseignant-es et d'étude pour les élèves.

Dotation 1er degré dans le 94 :

Les dotations académiques 1er et 2nd degré sont censées contenir tous les moyens qui permettent de faire à la fois face à la hausse démographique et à la mise en place des projets ministériels (pondération ZEP, plus de maîtres que de classes, scolarisation des 2 ans).

D'après nos calculs, la dotation académique sera à peine suffisante pour faire face à l'augmentation démographique actuelle et à l'ouverture des classes de deux ans dont les effectifs augmentent.

Dans le 94 : +1955 élèves soit une moyenne de 118 postes nécessaires pour 105 postes prévus. La dotation ne sera donc pas suffisante.

Conséquences sur les ZEP

Il n'y aura pas de dotations supplémentaires qui feraient suite aux annonces ministérielles sur les ZEP. Le rectorat est resté très flou sur la répartition des moyens et l'appellation ouvrant droit à la pondération ZEP de 1h30 dans le second degré. A priori une partie des établissements ECLAIR seront concernés l'année prochaine mais à titre expérimental avec extension du dispositif l'année suivante. Pour le plus de maîtres que de classes, il n'y pas d'annonce de moyens supplémentaires. Il s'agit de reconduire les moyens existants sur la base d'un projet pédagogique défini par un cahier des charges porté par les équipes pédagogiques. Etant donné que la dotation académique ne sera pas suffisante pour absorber l'augmentation démographique, la soi-disant réforme des ZEP va se faire à moyens constants sur l'académie avec la reconduction de moyens déjà existants.

Stage de SUD éducation

Syndicalisme et luttes antifascistes, antiracistes:
question de classes, questions en classe

les 6 et 7 mars à Créteil

Demande à faire auprès de la hiérarchie avant le 6 février
Contactez la permanence pour inscriptions et plus d'infos

Dans un contexte de racisme décomplexé, le monde du travail et la jeunesse sont clairement devenus des cibles privilégiées dans la stratégie du Front National et de l'extrême droite. C'est pourquoi il nous appartient de lutter contre le racisme et le fascisme aussi bien dans nos classes que sur nos lieux de travail. Décrypter le programme économique et social du FN, échanger sur nos pratiques dans nos écoles, revenir sur des expériences de luttes, se former avec des outils élaborés par des militant-es de Solidaires, VISA, RESF, Romeurope, la Ligue des Droits de l'Homme sont des objectifs de ce stage.

Contactez la permanence à Créteil

Maison des syndicats de Créteil, 11-13 rue des Archives

Tel : 01.43.77.33.59 - Fax : 01 43 77 65 58

e-mail : contact@sudeduccreteil.org

Site : <http://www.sudeduccreteil.org>



Contactez les sections du 94

Bonneuil : Anthony Le Bossé, Élem R. Rolland B, 07 60 06 95 38

Champigny : Pierre-Yves Bernard, Elem Joliot Curie, 06 81 37 48 49 et Didier Rieu, Lycée Max Dormoy, 06 12 54 95 50

Créteil : Nolwenn Toutan-Goasdoue, Mater Charles Peguy, 06 31 67 32 02

Fontenay sous Bois : Marie-Jeanne Couppey, Élem Henri Wallon 06 08 58 62 35

Ivry : Anne Le Pen, Élem L'Orme au chat, 01 72 04 65 50, Julien Plaisant, *représentant CTSD 94*, collège Henri Wallon, 06 63 92 52 58

Joinville : Dominique Bellidon, Élem Pollangis, 06 74 00 15 77

Le Kremlin-Bicêtre : Philippe Potard, Collège Jean Perrin, 06 85 32 27 69

Maisons-Alfort : Emmanuelle Edmond, *élue CAPD 94*, Élem Parmentier B, 06 14 67 32 71

Orly : Sophie Asselineau, Élem Romain Rolland B, 06 65 32 75 17

Villejuif : Natalie Charpentier, Élem Robert Lebon, 06 78 80 47 06

Vitry-sur-Seine : Étienne Roch-Meyrand, Lycée Jean Macé, *suppléant au CTA*, 06 78 70 14 97 et Josiane Le Boité, Mater Jean Moulin, 06 09 16 47 12

SUD Éducation académie de Créteil - Syndicat affilié à l'Union syndicale Solidaires

Maison des syndicats de Créteil, 11-13, rue des Archives, 94010 Créteil Cedex - Tél : 01 43 77 33 59 - Fax : 01 43 77 65 58

Mél : contact@sudeduccreteil.org - Site : <http://www.sudeduccreteil.org>

Directeur de la publication : Luc Colpart / Commission paritaire no 1215S07631